

# La Loi sur la pharmacie

*Mémoire de l'Association générale des Étudiants en Pharmacie de  
l'Université Laval*

PRÉSENTÉ À  
**LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

**Auteurs :**

Étienne Beaulieu

Jessica Proulx King

Pier-Alexandre Rioux

Julie Rivard

Simon Valois

**Le 21 août 2011**

**Par**



## **Table des Matières**

<b>PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS EN PHARMACIE .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>Partie I : FORMATION UNIVERSITAIRE.....</b>	<b>6</b>
L'admission en pharmacie .....	6
Le programme de Baccalauréat en Pharmacie .....	11
Le programme de Doctorat professionnel en Pharmacie .....	13
Les experts du médicament .....	16
Le centre intégré de formation des sciences de la santé .....	17
La formation du Québec comparée à celle des autres provinces canadiennes.....	18
<b>Partie II : CAMPAGNE POUR LE MIEUX DE L'OPQ .....</b>	<b>21</b>
Activité 1 .....	21
Activité 2 .....	23
Activité 3 .....	25
Activité 4 .....	27
Activité 5 .....	29
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>31</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>34</b>

## **Présentation de l'Association générale des Étudiants et Étudiantes en Pharmacie de l'Université Laval (AGEP)**

L'Association générale des étudiant(e)s en pharmacie (AGEP) a pour mandat de défendre et promouvoir les intérêts de ses membres. Elle compte un peu plus de 650 étudiants inscrits dans un programme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire, soit le baccalauréat en pharmacie et depuis l'automne 2011, le programme de doctorat professionnel en Pharmacie. Il s'agit donc d'un regroupement d'étudiant composé de deux instances principales, soit les conseils administratif (CA) et exécutif (CE.)

Le conseil exécutif a comme mission la réalisation de différents mandats confiés entre autres par le conseil d'administration. Il est composé de huit membres élus lors d'un scrutin général se déroulant au cours de la session hivernal. Tous œuvrent afin d'établir une bonne cohésion entre le personnel facultaire (administratif et professoral), les instances étudiantes et les élèves. Le conseil exécutif a également comme mission la représentativité de ses membres, autant au niveau facultaire, universitaire et extra facultaire Le conseil exécutif doit d'autant plus informer les membres du CA et tous les étudiants au courant de leurs réalisations.

Établissant un lien entre le CE et la cohorte étudiante, le CA est constitué de plus de 35 personnes. Ces dernières assistent et orientent le CE dans la prise de décision. Les principaux moyens de communication entre les membres du CA sont la rédaction de courriels et les réunions du CA. Ces réunions hebdomadaires se veulent une mise à jour et un retour sur des activités antérieures et celles à venir. Chacun y a droit de parole et peut ainsi informer les autres membres de ses réalisations ou de ses projets futurs. Le but principal de l'AGEP est de rendre les études en Pharmacie des plus intéressantes par le biais des différents services offerts aux étudiants : des conférences, des activités sociales et sportives, des spectacles amateurs et plusieurs autres activités. L'AGEP assure également la représentativité de ses membres et se veut le défenseur de leurs droits. L'AGEP a donc à cœur les intérêts sociaux, pédagogiques et légaux de tous ses membres.

## **INTRODUCTION**

Devenir un pharmacien, c'est un rêve, une fierté, mais surtout un accomplissement pour nous, les étudiants en pharmacie. Nous sommes choisis parmi des centaines d'autres candidats d'après nos qualités, nos capacités et nos aptitudes pour le métier. Chacun possède un parcours différent pour y arriver, mais tous possèdent le même but, devenir le meilleur pharmacien possible pour chacun de nos futurs patients. Nous, les étudiants en pharmacie, mettons tous les efforts possibles pour atteindre cet objectif. Nous croyons en nos capacités, mais surtout nous croyons en notre profession. Depuis déjà quelques mois, nous suivons de près la campagne *Pour le mieux* de l'Ordre des Pharmaciens du Québec. Nous sommes plus que sensibilisés par cette dernière, car dans quelques années, nous serons les professionnels du médicament. Il est important de vous démontrer comment nous serons prêts à y faire face, mais surtout comment la situation actuelle du système de santé québécois nous tient à cœur. L'Ordre des pharmaciens du Québec s'est basé sur trois raisons principales pour proposer les cinq activités qui pourront être accomplies par des pharmaciens. En l'occurrence, il s'agit d'augmenter l'accès aux soins de santé pour tous les Québécois, d'améliorer la performance du système et d'utiliser pleinement les compétences d'un professionnel hautement formé. La première raison semble être une préoccupation pour toute la société. Nous sommes conscients de cette réalité, nous savons que plusieurs professions du domaine la santé sont en pleine pénurie et cela n'épargne pas notre future profession. En ce qui a trait à la performance, elle fait partie intégrante de notre état d'esprit quotidien puisqu'à chaque jour, nous devons nous dépasser pour apporter des résultats plus que satisfaisants. Les petits efforts de chacun mèneront à des gros changements. Finalement, la dernière raison est directement reliée à notre statut actuel et vous sera largement démontré dans le présent texte.

Dans ce mémoire, il sera question des cinq actes proposés par l'Ordre des Pharmaciens du Québec et notre position par rapport à ceux-ci. L'admission en pharmacie, la formation universitaire, des comparaisons entre notre formation au Québec et celle des autres provinces du Canada, l'interdisciplinarité entre les

*Mémoire de l'Association générale des étudiants et étudiantes en pharmacie  
(Université Laval)*

professionnels de la santé, et en conclusion, de l'impact que ceci aura sur le patient selon nous seront abordés dans le mémoire. Tout au long de votre lecture, nous tenterons de vous faire comprendre nos idées par le biais d'exemples concrets et de faits vécus.

Étienne Beaulieu,

Jessica Proulx King,

Pier-Alexandre Rioux,

Julie Rivard et

Simon Valois,

*Étudiants au baccalauréat en pharmacie de l'Université Laval et*

*Membres du conseil exécutif de l'AGEP*

## **Partie I**

### **L'admission en pharmacie**

#### *L'élite est en pharmacie*

Le domaine de la santé représente une orientation alléchante et fleurissante pour bon nombre d'étudiants tant universitaire que collégiens. Chacune de ces orientations ont une expertise spécifique à leur champ d'études. Les médecins s'acquittent d'établir un diagnostic et d'identifier un traitement possible. Les physiothérapeutes exercent dans le but de maximiser la fonction physique. Les dentistes prodiguent les soins buccodentaires nécessaires. Voici des exemples de pratiques réservés à ses professionnels qui leur réservent une place de choix dans le système de santé québécois. Les québécois peuvent ainsi bénéficier de soins de qualité donnés par des professionnels qualifiés. Quant aux pharmaciens, ils ressortent du lot lorsqu'il s'agit de discuter et d'évaluer la pharmacothérapie des patients québécois. En effet, les étudiants, par leur formation universitaire rigoureuse et complète (que ce soit le baccalauréat en Pharmacie ou le nouveau doctorat en Pharmacie) et leurs aptitudes académiques, deviennent sur le marché du travail une référence, tant pour le public, les médecins ou les autres professionnels. Les deux facultés pharmacie québécoises (Université de Montréal et Université Laval) forment les spécialistes du Médicament de demain.

#### *La formation académique*

Pour un étudiant québécois, le chemin vers un diplôme en pharmacie n'est pas toujours facile et accessible à tous. Beaucoup de programmes universitaires du domaine de la santé sont contingentés et la pharmacie n'en fait pas exception. Toutefois, les programmes de pharmacie de l'Université Laval et de l'Université de Montréal se démarquent des autres programmes par la qualité des étudiants admis à chaque année. En effet, ces programmes étant disponibles à seulement 2 universités au Québec, le ratio entre les offres et les demandes d'admission se compte parmi les plus faibles. Ainsi, seuls les meilleurs candidats sont sélectionnés. Pour l'année 2010, 1 901 étudiants ont fait une demande d'admission en Pharmacie

à l'Université Laval, seulement 178 de ces étudiants ont été accueillis par Faculté de Pharmacie à la rentrée de septembre<sup>1</sup>. Moins de 10% des étudiants ayant effectué une demande seront choisis. Le nombre de demandes reçues par l'Université Laval représente le deuxième plus haut total pour un programme du domaine de la santé derrière Médecine avec 2 123 demandes. Un nombre aussi élevé de candidature permet aux Facultés de sélectionner les candidats ayant le meilleur potentiel parmi un bassin intéressant d'étudiants. Le contingentement peut être expliqué par le grand nombre de candidats mais aussi par la charge importante qu'impliquent les études en pharmacie. Le comité de sélection doit s'assurer de choisir des étudiants capables d'assimiler la matière avec assiduité et ainsi s'acquitter des diverses évaluations. À l'Université Laval, le programme de pharmacie possède le troisième plus élevé indice de force de discipline (IFD) à 3,477 soit après Médecine (3,832) et Médecine dentaire (3,508)<sup>2</sup>. L'IFD permet de mesurer la force du dossier de l'étudiant dans son programme. Il est aussi utilisé dans le calcul de la côte Z Laval qui est la côte de rendement universitaire. Sa valeur est déterminée par la cote R des étudiants collégiens inscrits dans ce programme depuis les 5 dernières années<sup>3</sup>.

Un étudiant québécois a trois chemins pour accéder au programme en pharmacie soit après avoir obtenu son diplôme d'études collégiales, en étant un universitaire ou alors être un candidat sur le marché du travail après avoir complété ses études universitaires. Tous les candidats admis ont en commun d'avoir un excellent dossier académique.

L'étudiant, qui arrive au cégep dans le but d'entreprendre des études futures en pharmacie doit effectuer, dès les premières semaines de classe, des prouesses académiques et les maintenir durant toutes ses sessions. Pour atteindre ses aspirations, l'étudiant doit obtenir une excellente moyenne générale dans son

---

<sup>1</sup> Admission en science de la santé, Université Laval, Site Internet  
[<http://www.admissionsante.ulaval.ca/>] (Consulté le 4 août 2011)

<sup>2</sup> Admission à la session d'automne 2011, Bureau du registraire Université Laval, Site Internet  
[<http://www.reg.ulaval.ca/webdav/site/reg/shared/PDF/ProgCont/TableEtalons.pdf>] (Consulté le 4 août 2011)

<sup>3</sup> Futur Étudiant, Bureau du Registraire Université Laval, Site Internet  
[<http://www.reg.ulaval.ca/sgc/Futur/CRLNv#valeur>] (Consulté le 4 août 2011)

programme de Sciences de la Nature ou de Sciences de la Santé. La grande majorité des étudiants universitaires du domaine de la santé ont suivi un de ces deux programmes. Ces programmes généraux de science permettent de développer des aptitudes nécessaires afin de pouvoir un jour étudier au niveau universitaire. Ces programmes servent aussi à classer les étudiants selon leur niveau d'excellence académique grâce à la cote R (CRC). Tous les étudiants collégiaux sont ainsi en compétition indirectement pour obtenir les meilleurs résultats scolaires qui leur permettraient d'être acceptés dans le programme universitaire désiré. Plus la cote R d'un étudiant est élevée, plus la candidature de l'étudiant court la chance d'être retenue pour l'admission dans un programme universitaire contingenté et même fortement contingenté comme médecine, pharmacie et médecine dentaire. Pour l'année 2010, à l'Université Laval, le dernier candidat du cégep admis en médecine avait une cote R (CRC) de 33,317, le dernier cégépien admis en pharmacie avait une cote R de 33,007. Tandis qu'en 2010, à l'Université de Montréal, le dernier candidat en médecine admis en entrevue avait une cote R de 33,317 et le dernier admis en pharmacie avait une CRC 33,432<sup>4</sup>. Ces chiffres signifient que le programme de pharmacie des universités québécoises se retrouve au plus fort de la course pour le recrutement des étudiants ayant le meilleur dossier académique de la province. Les derniers candidats d'autres programmes contingentés comme physiothérapie et les sciences infirmières avaient respectivement 30,933 et 24,025 en 2010 à l'Université Laval. La comparaison permet de mettre en évidence la qualité des candidats choisis en pharmacie. Ces étudiants ont ainsi dû maintenir un haut niveau dans leurs cours collégiaux de mathématiques, biologie, chimie, physique mais aussi dans des cours obligatoires de français, philosophie, anglais, etc. Les étudiants, en plus d'être évalués sur leur rendement académique avec la cote R, doivent répondre à un test psychométrique afin de déterminer s'ils possèdent le profil psychologique et les qualités d'un bon pharmacien. Le dossier scolaire représente 75% de la pondération d'évaluation du candidat, le 25% restant est alloué aux résultats du test

---

<sup>4</sup> Guide d'admission 2011-2012, Université de Montréal, Site Internet  
[<http://www.etudes.umontreal.ca/publications/guideAdmission/2011-2012/Section10.pdf>]  
(Consulté le 4 août 2011)

psychométrique. En retenant les étudiants avec les meilleurs potentiels, les deux facultés de pharmacie s'assurent de produire les meilleurs diplômés qui serviront la population.

Quant au groupe des étudiants universitaires admis, il est davantage hétérogène que celui des cégépiens admis en pharmacie. La plupart des étudiants universitaires proviennent de programmes de premier cycle en science. Plusieurs proviennent de programmes dits plus fondamentaux tel que la biologie, la chimie ou la biochimie. D'autres ont quitté des programmes plus concrets tels la kinésiologie ou la nutrition. Il y a même des étudiants gradués de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle qui appliquent en pharmacie. Pour certains, la demande en pharmacie représente une réorientation de carrière et, pour d'autres, elle représente une deuxième chance d'être admis après avoir amélioré leur dossier académique avec des crédits universitaires. L'expérience et les connaissances acquises par les étudiants et les diplômés universitaires, leur permettent d'être considérés comme des candidats sérieux en pharmacie. Tout comme les candidats du cégep, l'admission en pharmacie passe par l'excellence des résultats scolaires. Toutefois, les candidats n'ont pas tous suivis la même formation, il est donc difficile de hiérarchiser les candidats selon leur succès scolaire, étant donné que tous les programmes n'ont pas les mêmes difficultés. Pour pouvoir comparer les candidats universitaires des divers programmes entre eux et avec ceux du cégep, il faut transformer la côte Z de rendement universitaire (une côte sur 4,33) en un même dénominateur commun soit la côte R universitaire (CRU) ou cote de rendement Laval (appellation exclusive à l'Université Laval)<sup>3</sup>. Ainsi, de manière simplifiée, selon la côte Z, l'Indice de Force de Discipline du programme antérieur (IFD) et le nombre de crédits universitaires complétés, le CRU pourra être mesuré. Les candidats pourront être départagés selon leur excellence académique. Dépendamment du nombre de crédits universitaires, les performances au cégep des candidats pèseront moins dans la balance pour choisir les meilleurs étudiants en pharmacie. Avec une CRU calculé, le candidat universitaire pourra voir son dossier académique choisi s'il se démarque avec des notes universitaires largement au-dessus de la moyenne. En 2010, à l'Université Laval, le dernier candidat universitaire admis en

pharmacie avait une cote R (CRU) de 29,094 le dernier universitaire admis en Médecine avait une cote R de 30,658<sup>1</sup>. Les programmes de pharmacie et de médecine se disputent encore une fois les meilleurs candidats universitaires cette fois-ci. Il y a encore une différence notable de CRC avec le dernier candidat admis dans des programmes moins contingentés comme sciences infirmières (CRC du dernier candidat : 23,888) et Ergothérapie (CRC du dernier candidat : 2,577). Cela prouve encore que les étudiants avec les meilleurs dossiers académiques choisissent la pharmacie. Les candidats universitaires doivent aussi se plier aux mêmes tests psychométriques que les cégépiens. Toutefois, le candidat universitaire devra remplir un questionnaire autobiographique comptant pour 10% (25% si le candidat est diplômé) de l'évaluation de son dossier<sup>5</sup>. Le candidat doit ainsi inscrire les expériences les plus enrichissantes de son curriculum vitae, ainsi que de mentionner les divers prix, son bénévolat ou les bourses qu'il aurait pu recevoir tout au long de son cheminement. De plus, il devra écrire un court texte qui témoigne de sa motivation et de son intérêt pour la Pharmacie. Le candidat universitaire en pharmacie est un étudiant ayant l'un des meilleurs rendements académiques. Il s'agit d'une personne motivée et engagée à entreprendre ses études en pharmacie. L'étudiant a souvent quelques expériences connexes avec le milieu que ce soit sur le marché du travail, en stage ou lors d'une maîtrise ou d'un doctorat.

La relève de la profession de pharmacien est ainsi formée de l'élite graduée des cégeps ou de d'autres orientations universitaires. Cette élite donnera au système de santé québécois des professionnels très compétents qui sont les experts du médicament.

---

<sup>5</sup> Admission au Doctorat en Pharmacie 2011-2012, Faculté de Pharmacie Université Laval, Site Internet [<http://www.pha.ulaval.ca/sgc/pid/17265>] (Consulté le 1 août 2011)

## **Le programme de baccalauréat en pharmacie**

En ce qui a trait au baccalauréat, le programme dans lequel les pharmaciens pratiquant actuellement et ceux qui seront diplômés jusqu'en 2014, l'**orientation** de l'Université Laval à travers de celui-ci est divisée comme suit<sup>6</sup>:

- 1- Promouvoir et assurer l'usage optimal des médicaments afin d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie des patients, dans le respect de la personne humaine;
- 2- Contribuer, avec les autres professionnels de la santé, à l'éducation sanitaire et à la promotion de la santé;
- 3- S'adapter aux changements sociologiques et technologiques.

De plus, cette orientation permet aux étudiants d'acquérir certains **objectifs** fixés par la Faculté de pharmacie soient<sup>1</sup>:

- Permettre à l'étudiant d'acquérir une bonne maîtrise des connaissances et des méthodes scientifiques et cliniques, des habiletés d'analyse, de synthèses et de résolutions de problèmes ainsi qu'une propension à se perfectionner constamment;
- Permettre à l'étudiant d'acquérir des aptitudes à communiquer adéquatement afin d'informer et d'éduquer les gens;
- Apprendre à l'étudiant à faire preuve d'autonomie, de créativité, d'éthique professionnelle et de compétence dans les relations interpersonnelles et dans le travail interdisciplinaire;
- Préparer l'étudiant aux études de deuxième et de troisième cycle.

---

<sup>6</sup> Baccalauréat en pharmacie, site web de l'Université Laval, [https://capsuleweb.ulaval.ca/pls/etprod7/y\\_bwckprog.p\\_afficher\\_fiche?p\\_session=200909&p\\_code\\_prog=B-PHA&p\\_code\\_majr=PHA&p\\_code\\_camp=](https://capsuleweb.ulaval.ca/pls/etprod7/y_bwckprog.p_afficher_fiche?p_session=200909&p_code_prog=B-PHA&p_code_majr=PHA&p_code_camp=), consultée le 2 août 2011

Plus spécifiquement, ce programme divise généralement ses 128 crédits sous huit sessions réparties à travers quatre années.

En première année, les étudiants du baccalauréat sont initiés à la base de la biologie humaine, la microbiologie et la biochimie ainsi qu'à la préparation et la pharmacocinétique des médicaments. Cette initiation facilite l'apprentissage et le cheminement de l'étudiant à sa deuxième année qui devient davantage axé sur l'utilisation et les caractéristiques des médicaments.

En effet, durant sa deuxième année, l'étudiant en pharmacie étudiera entre autres <sup>7</sup>:

- Les principes et les méthodes épidémiologiques utilisés pour étudier l'utilisation et les effets des médicaments dans la population: causalité, mesures de fréquence et d'association, types d'études, sources d'erreurs, éléments de biostatistique. Application de ces méthodes à la critique de la littérature pharmaceutique, médicale et épidémiologique.
- L'évaluation des effets des médicaments chez l'humain. Facteurs scientifiques, économiques et sociaux pouvant influencer l'usage des médicaments et l'exercice de la pharmacie.
- La compréhension et la prédiction du devenir du médicament dans l'organisme à l'aide de modèle. Comprendre la posologie (dose et intervalle), le phénomène d'accumulation, les effets indésirables, les interactions médicamenteuses, etc.
- Les notions d'éthique pharmaceutique et de bioéthique. L'étudiant sera amené à reconnaître l'importance des valeurs et des attitudes dans le processus de prise de décision clinique du pharmacien et à développer son sens critique face aux dilemmes moraux présents en pratique pharmaceutique.
- Mécanisme d'action et effets principaux, indésirables et toxiques des classes

---

<sup>7</sup> Baccalauréat en pharmacie, site web de l'Université Laval, [Description du Baccalauréat en pharmacie](#), consultée le 2 août 2011

médicamenteuses

- L'anatomie, la physiologie et les pathologies en vue de l'apprentissage de la pharmacologie et de la thérapeutique des divers systèmes du corps humain.

Ensuite, en troisième année, l'étudiant entre en plein cœur du rôle premier du pharmacien, celui des soins pharmaceutiques. En effet, pour un total de 18 crédits, l'étudiant recevra une formation permettant de débiter ou d'ajuster une thérapie médicamenteuse. Effectivement, six cours de soins pharmaceutiques sont offerts en troisième année. Durant ces cours, l'étudiant apprendra à structurer sa démarche et son approche dans la prestation des soins pharmaceutiques à l'aide de cas cliniques. Il prépare l'étudiant à évaluer un patient, à initier ou ajuster une thérapie médicamenteuse, à exercer la surveillance de la thérapie à l'aide des signes et symptômes présentés par celui-ci ou à l'aide des analyses de laboratoire appropriées et, enfin, à formuler un conseil portant sur les renseignements les plus pertinents à transmettre. Lorsque cela est applicable, l'étudiant sera aussi sensibilisé aux ordonnances collectives déjà en vigueur ou à celles pouvant être mises en place.<sup>8</sup> Il forge ses connaissances dans le but de devenir l'expert en médicament par rapport aux autres professionnels de la santé.

Enfin, la quatrième et dernière année du programme comporte des stages en milieu communautaire (les pharmacies de quartier) et en établissement de santé (hôpitaux, CLSC, etc.) Durant ces stages, l'étudiant devra savoir mettre en pratique les connaissances acquises durant ses trois années universitaires en pharmacie et le maître de stage s'assure que l'étudiant soit bel et bien apte à pratiquer la pharmacie de façon autonome. Il acquière les dernières connaissances indispensables au meilleur pharmacien.

Finalement, il faut savoir que le baccalauréat en pharmacie ne compte pas 90 crédits, comme la majorité, mais plutôt 128 crédits. La liste des cours à compléter par l'étudiant se retrouve en annexe<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> Renseignement détaillé du cours Soins Pharmaceutiques I, site web de l'Université Laval, [Description du cours Soins Pharmaceutiques I](#), consultée le 2 août 2011

<sup>9</sup> Voir Annexe I.

## **Le programme de doctorat professionnel en pharmacie**

Ce programme nouveau de l'automne 2011 à l'Université Laval a été conçu pour former les futurs pharmaciens en fonction des changements des besoins du patient. En effet, selon la Faculté de pharmacie de l'Université Laval, l'accès difficile aux soins de santé, la polypharmacie, le vieillissement de la population, la complexité des interactions médicamenteuses, l'accessibilité plus facile à l'information par la population par les sites Internet par exemple et le nombre croissant de médicaments disponibles sont autant de facteurs qui ont contribué à faire évoluer la pratique de la pharmacie et à démontrer l'expertise du pharmacien comme intervenant de première ligne. Ainsi, ce nouveau programme formera des pharmaciens prêts à intervenir dans des situations complexes et modernes auxquelles les pharmaciens pratiquants ont su s'adapter au fil des années.

Tout au long du programme, soit 164 crédits répartis sur 12 sessions, l'étudiant au doctorat est formé avec parallèle avec cinq grandes **compétences** centrales soit<sup>10</sup> :

- 1- Mettre en œuvre une thérapie médicamenteuse en exécution d'une ordonnance ou non, en fonction des besoins de la personne
- 2- Diffuser et partager le savoir pharmaceutique à travers le conseil, l'information, l'opinion, la formation, l'éducation et l'instruction
- 3- Procéder à la prise en charge du médicament
- 4- Procéder aux opérations nécessaires à la gestion de la pratique de la pharmacie
- 5- Effectuer la régulation de sa pratique afin de développer son autonomie et sa responsabilité professionnelles

---

<sup>10</sup> Définitions des cinq compétences, site web de la faculté de pharmacie, <http://www.pha.ulaval.ca/webdav/site/pha/shared/formation/presentationpharmd/La%20définition%20de%20compétence.pdf>, consultée le 2 août 2011

En effet, tout au long du cheminement ces compétences sont évaluées dans le cadre des cours de biologie humaine, de pharmacocinétique, de soins pharmaceutiques, etc. Ces aspects de l'apprentissage sont maintenant tous étudiés en bloc en fonction de chaque système du corps humain. Ces mêmes compétences forment le squelette du modèle d'apprentissage proposé par la faculté qui se résume en quatre phases distinctes qui sont schématisées par quatre degrés d'apprentissage de l'étudiant. En fait, ces degrés indiquent à quel niveau de compétence l'étudiant se situe dans son parcours universitaire. En fin de cheminement, la Faculté de pharmacie de l'Université Laval s'attend à ce que l'étudiant au doctorat qui atteigne le dernier degré et qu'il soit compétent et apte à insérer le marché du travail. Il doit être en mesure de mobiliser et de combiner ses ressources pour agir dans toute situation régulière rencontrée en pratique communautaire. En résumé, cela consiste à réaliser les activités rattachées à la mise en œuvre d'une thérapie médicamenteuse, à la transmission du savoir pharmaceutique, à la prise en charge du médicament et à la gestion de la pratique de la pharmacie. Ces activités se font dans un contexte de responsabilité à l'égard de l'usage optimal des médicaments.

## **Les experts du médicament**

Les futurs gradués du baccalauréat en pharmacie et les futurs gradués du tout nouveau doctorat en pharmacie de l'Université Laval seront sans aucun doute les experts du médicament et seront en mesure d'accomplir aisément les nouvelles responsabilités demandées par *l'Ordre des Pharmaciens du Québec*. En effet, la pharmacie est l'unique programme où la formation est axée davantage sur plusieurs aspects entourant le médicament. Effectivement, les étudiants apprendront à devenir les experts du médicament en maîtrisant les effets du principe actif, la substance procurant l'effet médicamenteux d'un médicament, sur l'organisme. Par contre, il y a bien plus à savoir sur un médicament que son effet biologique, c'est pourquoi les pharmaciens reçoivent une formation complète sur toutes les formes médicamenteuses, soit les comprimés, les sirops, les suspensions, les crèmes, les pâtes, les gelées, les gélules, les gouttes ophtalmiques ou otiques, les suppositoires et aussi les médicaments intraveineux dans des seringues stériles. Ces informations ne sont pas sans importance puisque chacune des formes possèdent leur propre influence sur le devenir du médicament, soit sur son absorption, sur sa distribution, sur son métabolisme et sur son élimination dans le corps. Ce sont des notions que nous étudions en profondeur dans le cadre des cours de pharmacocinétique. En étroite parallèle avec la cinétique du médicament, le pharmacien est l'une des seules professions qui étudie en détails la toxicologie des médicaments qui peuvent être autant en lien avec le dosage d'un seul médicament ou de l'interaction entre plusieurs médicaments que prend un même patient. Pour ce faire, nous avons plusieurs cours sur la chimie pharmaceutique qui reprend les notions acquises de la pharmacologie. Finalement, durant les cours de pharmacoépidémiologie, les étudiants apprennent l'importance de lire et d'analyser les différentes études selon leur jugement professionnel. Finalement, les soins pharmaceutiques qui agissent comme synthèse de toutes les notions apprises précédemment en plus des dosages adéquats et des intervalles visées, complètent la formation d'un étudiant en pharmacie. Bref, nous sommes les seuls à apprendre en profondeur les matières décrites ci-haut.

## **Le centre intégré de formation des sciences de la santé**

En plus d'avoir revu sa formation, les étudiants de la Faculté de pharmacie de l'Université Laval, de même que la Faculté de Médecine et celle des Sciences Infirmières, sont tous réunis sous un même toit pour ainsi faciliter le partage des connaissances entre professions et favoriser un climat d'interdisciplinarité que l'université essaie d'inculquer que se soit directement dans le milieu universitaire que dans les différents établissements de pratiques où les étudiants iront pratiquer une fois gradués. Le phénomène d'interdisciplinarité est au cœur de l'actualité médicale puisqu'il favorise un meilleur soin aux patients. Ainsi, les étudiants ne sont pas formés en silo puisqu'ils sont dans un environnement promouvant l'interdisciplinarité et le bien-être du patient.

Bref, l'étudiant est formé dans un environnement qui favorise l'interdisciplinarité, et ce, tout en gardant en priorité la santé et le bien-être du patient. C'est pour ces raisons que les changements proposés par l'Ordre des Pharmaciens du Québec dans sa campagne « Pour le mieux » serait un pas de plus vers un système de santé plus accessible et davantage utilisé à son plein potentiel.

## **La formation du Québec comparée à celle des autres provinces canadiennes**

La plupart des provinces canadiennes offrent le programme de baccalauréat en pharmacie. En 2008, l'Université de Montréal a obtenu le premier doctorat professionnel en pharmacie au Canada. La CCDPP, le conseil canadien d'accréditation pour les programmes en pharmacie, leur a accordé le statut d'accréditation à titre conditionnel à la faculté pour les années 2008 à 2012 (CCAPP, 2011.) Récemment, le 28 février dernier, le doyen, le Dr Jean-Pierre Grégoire affirmait que le gouvernement avait approuvé l'entrée de l'Université Laval dans le programme de doctorat professionnel, aussi connu sous le nom de doctorat de premier cycle (Pharm. D) (Site Internet de l'Université Laval, 2011.) Dorénavant, l'ensemble des facultés de la province de Québec offre aux étudiants la possibilité d'étudier dans un programme de doctorat professionnel. D'autres provinces telles que l'Ontario ou la Saskatchewan tente d'instaurer ce programme dans leurs facultés. En plus, l'Université de Toronto est en attente d'une réponse gouvernementale et l'Université de Saskatchewan s'intéresse grandement à ce nouveau programme.

Étant les pionniers de ce programme de Pharm. D, les États-Unis ont implanté au début des années 1990. Avant 2008, le programme de baccalauréat en pharmacie du Canada ne permettait pas les échanges durant les études avec les États-Unis. Toutefois, l'entrée en vigueur du nouveau programme ouvrira les horizons aux étudiants qui voudront tenter des échanges avec le pays voisin.

Le programme de doctorat professionnel permet une meilleure interdisciplinarité entre les professionnels de la santé. Cette vision de la pharmacie met l'accent sur la mise en place des soins pharmaceutiques cliniques dans différents milieux tels que la pharmacie communautaire, c'est-à-dire la pharmacie de quartier, l'hôpital ou le centre de santé. L'entrée en vigueur d'un tel programme est un pas de plus pour les patients québécois qui désirent obtenir des soins de santé adéquats dans un délai raisonnable de traitement.

## **Étendue du rôle des pharmaciens ailleurs au Canada**

Le Québec se classe parmi les provinces ne permettant pas aux pharmaciens de prescrire un traitement pour des infections mineures. Contrairement à la province d'Alberta, les pharmaciens du Québec ne sont légalement pas aptes à ajuster des doses et des formes pharmaceutiques (*Collège de pharmacie en Alberta.*) Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, l'Alberta a décidé d'étendre le rôle des pharmaciens de leur province afin d'améliorer les soins de première ligne de la communauté albertaine. Elle a permis à ses pharmaciens de prescrire des médicaments pour des pathologies mineures en plus de légitimer la vaccination et l'injection de médicaments. La province leur a aussi permis de substituer un médicament pour un autre si le médicament en question produit le même effet thérapeutique. Les pharmaciens peuvent débiter une thérapie médicamenteuse pour des infections mineures. L'Alberta a pris ces mesures dans le but de désengorger du système de santé et permettre aux citoyens d'avoir de meilleurs soins pharmaceutiques. Par la même occasion, des modifications ont été apportées au curriculum des étudiants afin de leur donner les outils pour prescrire des médicaments pour des infections simples, renouveler et ajuster des ordonnances (*Gouvernement de l'Alberta, 2011.*) En plus de permettre aux patients de bénéficier des connaissances des pharmaciens, les nouveaux actes délégués libèrent les médecins d'un fardeau. Toutefois, les autorités mettent l'accent sur le fait que les pharmaciens continueront de travailler de pair avec leurs collègues dans un contexte de multidisciplinarité. Seuls les pharmaciens qui connaissent l'état de santé de leurs patients et qui entretiennent une bonne relation de travail avec le médecin pourront prescrire pour des infections mineures. Le collège d'Alberta soutient tout de même qu'il est nécessaire de consulter un médecin et qu'en aucun cas les pharmaciens remplaceront les médecins. Les pharmaciens sont dorénavant en mesure de faciliter le triage des patients ayant des conditions médicales mineures afin de désengorger le système de santé albertain.

En plus de l'Alberta, les pharmaciens des provinces de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick peuvent également prescrire et administrer des vaccins. Récemment la province de la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve et

Labrador ont également obtenu les autorisations législatives nécessaires pour permettre aux pharmaciens de leur province de prescrire un médicament par injection en limitant l'administration du médicament à des fins d'enseignement. Dans ce contexte, il est logique de se questionner sur l'avenir du Québec en cette matière. Si des pharmaciens canadiens sont capables d'administrer des vaccins, les pharmaciens québécois le devraient aussi considérant que le curriculum vitae des autres étudiants canadiens soit accrédité par la même organisation, soit la CCDPP. Dans ce contexte, il est incontestable que les 31 000 pharmaciens canadiens aient reçu la formation requise pour pratiquer ces actes, tel qu'accrédité par la CCDPP.

Toutes les provinces canadiennes à l'exception de la Saskatchewan, l'Ontario et le Québec<sup>11</sup> permettent aux pharmaciens de prolonger une ordonnance pour un patient qu'ils connaissent bien (Site Internet de l'*Association canadienne des pharmaciens*.) Parmi celles-ci, la province de la Saskatchewan permet tout de même aux pharmaciens de le faire en collaboration avec un médecin et l'Ontario n'a pas encore adopté cette mesure quoique l'activité soit prévue. Certaines autres provinces telles que Terre-Neuve et Labrador accordent aux pharmaciens le droit d'ajuster une posologie selon des protocoles très précis. Quatre millions de patients canadiens n'ayant pas de médecins de famille (*Institut de recherche en santé du Canada*), il est évident que certaines provinces aient tenté de remédier au manque de ressources dans le système de soins de santé. Les pharmaciens ont les aptitudes et les connaissances pour épauler les autres professionnels de la santé dans le but d'aider la population en général.

---

<sup>11</sup> Se référer à l'annexe II

## **Partie II**

### **La campagne Pour le mieux de l'Ordre des Pharmaciens du Québec**

#### **Activité 1 : Prolonger certaines ordonnances en fonction de critères précis, lors de situations cliniques stables**

Situation 1 :

Une jeune fille de 22 ans se présente à la pharmacie un vendredi soir à 20h48. Cette dernière veut renouveler son contraceptif oral, car elle doit débiter sa médication dès ce soir. Toutefois, nous remarquons que l'ordonnance est échuë ; elle n'a plus de renouvellements. Cette patiente prend le même anovulant depuis plus de 4 ans, sans jamais avoir présenté de complications. Que doit-on faire ?

Explication Situation 1 :

D'une part, selon nos connaissances, nous savons pertinemment que le premier comprimé du cycle de traitement est le plus important. Un oubli peut mettre en jeu son efficacité.

Voilà un problème particulièrement fréquent en pharmacie et très énergivore pour le pharmacien. Dans cette situation, ce dernier doit contacter le médecin, mentionner à la patiente de prendre rendez-vous et parfois, subir le mécontentement de celle-ci.

À l'université et au cours de nos stages, il nous est enseigné de faire la différence entre un traitement chronique stable, un traitement au besoin, un traitement nécessitant un ajustement et un traitement nécessitant des tests de laboratoire afin d'en déterminer l'efficacité. Nous sommes donc en mesure d'évaluer la nécessité de poursuivre un traitement sans l'avis direct du médecin. Comme pharmacien, notre but premier est de s'assurer du bon usage des médicaments et de l'innocuité de la thérapie médicamenteuse. Nous connaissons très bien la toxicité de chacun des médicaments et nous pouvons donc être certain d'éviter les effets indésirables. Dans

ce cas-ci, il y n'y aurait pas de problème à servir le médicament. Il est certain que la dame rendre visite à son médecin pour son rendez-vous annuel et ainsi faire prescrire à nouveau sa médication.

**Recommandation 1:** L'Association générale des Étudiants et Étudiantes en Pharmacie de l'Université Laval recommande que soit ajoutée l'activité 1 à l'article 17 de la Loi sur la pharmacie du Québec.

**Commentaire 1 :** À la lumière de nos connaissances, l'AGEP croit que les pharmaciens sont en mesures d'exercer l'activité 1 proposé par l'OPQ en toute sécurité pour le patient.

## **2- Adapter une ordonnance par exemple en fonction du poids du patient ou de ses allergies, lorsque la situation l'exige**

Situation 2a:

Une mère et son jeune garçon de deux ans se présente à la pharmacie. Cette dernière vient faire remplir une prescription d'antibiotique pour traiter l'otite de son enfant. La technicienne questionne la mère sur les allergies du petit, sur son poids ainsi que sur les raisons qui l'ont menée à consulter le médecin. Elle note le tout au dossier et prépare l'antibiotique. Le pharmacien vérifie le travail de la technicienne et remarque que l'enfant est allergique à l'antibiotique et que la dose prescrite est beaucoup trop élevée. Que doit-on faire?

Explication de la situation 2a:

Dans ce cas-ci, selon les lois en vigueur, le pharmacien n'a d'autre choix que de contacter le médecin pour l'informer de ce qu'il vient de constater. Ainsi, le prescripteur proposera alors un autre antibiotique qui sera dosé correctement. Toutefois, qu'advient-il si le pharmacien n'est pas en mesure de le contacter?

Bien souvent, lorsque des situations de la sorte se présentent, c'est le pharmacien qui propose une alternative de traitement au médecin. Nous n'avons pas de statistique pour appuyer ce que l'on avance, mais, pour la grande majorité d'entre nous, nous l'avons généralement tous vécus. Si vous demandez en un étudiant en pharmacie, à un pharmacien ou à une technicienne en pharmacie des exemples pour ce genre de situations, ils vous en citeront sans hésiter.

Par ailleurs, le pharmacien est formé pour ajuster l'ordonnance comme il est mentionné dans notre mise en situation. Lors de notre passage à l'université, nous apprenons à calculer les doses de médicament nécessaires en fonction du poids du patient. Notre programme nous forme également pour être en mesure de suggérer des alternatives de traitement à un patient qui présente une allergie ou une intolérance lors de son traitement. N'oublions pas que le pharmacien est l'expert du médicament et qu'il est le mieux placé en ce qui a trait au dosage du médicament et aux alternatives de traitement possibles.

Situation 2b:

Une dame de 55 ans, Madame PetiteGorge se présente à la pharmacie avec une ordonnance pour prévenir l'ostéoporose. Il s'agit de comprimés de calcium 500 mg à prendre deux fois par jour. Elle ne prend pas d'autres médicaments sur une base régulière et déclare au pharmacien qu'elle n'a jamais pu avaler des comprimés. Elle préférerait avoir le médicament sous forme liquide.

Explication Situation 2b :

Si le pharmacien pouvait ajuster des doses de médicaments, il n'aurait pas à déranger le médecin pour lui demander de citer une ordonnance verbale pour du Calcium 500 mg sous forme liquide.

**Recommandation 2** : L'Association Générale des Étudiants et Étudiantes en Pharmacie de l'Université Laval propose que soit ajouté à l'exercice de la pharmacie la tâche suivante : adapter une ordonnance par exemple en fonction du poids du patient ou de ses allergies, lorsque la situation l'exige. Elle appuie donc la recommandation fait par l'Ordre des Pharmaciens du Québec dans sa campagne *Pour le mieux*.

**Commentaire 2:** Il paraît logique que le pharmacien puisse adapter une ordonnance en fonction des données dont il dispose telles que le poids, les allergies et la forme du médicament. En exécutant cette tâche, le pharmacien éviterait de contacter inutilement le médecin ou, s'il est incapable de le rejoindre, de renvoyer son patient à la clinique afin de lui faire consulter un autre médecin.

### **3- Contribuer à la résolution de certains problèmes de santé simples comme les feux sauvages ou les allergies saisonnières**

Situation 4 :

Madame Y, une jeune femme de 24 ans se présente à la pharmacie de quartier pour demander conseil au pharmacien. Elle fait partie des 2 millions et demi de Québécois<sup>12</sup> n'ayant pas de médecin de famille. Elle est allée à l'urgence la semaine dernière puisqu'elle avait tous les symptômes d'une infection urinaire. Elle a dû s'absenter du travail et mandater un autre membre de la famille pour aller chercher les enfants à la garderie. Après 15 heures d'attente à l'urgence, le Dr X lui a prescrit un traitement avec de la Ciprofloxacine 500 mg à prendre à chaque jour pour 7 jours. Aujourd'hui, elle demande conseil au pharmacien puisqu'elle croit avoir une vaginite suite au traitement avec l'antibiotique et ne veut pas retourner à l'urgence pour plusieurs heures puisqu'elle ne peut se permettre une autre journée non rémunérée.

Explication Situation 4 :

Si le pharmacien avait pu lui prescrire un antifongique pour cette infection mineure, la jeune femme n'aurait pas dû retourner à l'urgence pour que le médecin lui prescrive une telle médication. La plupart des citoyens attendent à l'urgence pendant plusieurs heures alors que les pharmaciens pourraient remédier à ces situations quotidiennes mineures. Les pharmaciens ont la formation et ont les connaissances pour accomplir de tels actes. Il faut leur faire confiance et utiliser les ressources qu'ils offrent.

Le pharmacien pourrait, selon des critères extrêmement rigoureux, prendre en charge la résolution de problèmes de santé mineurs. Il est certain que notre formation ne nous permet pas de poser le diagnostic d'une maladie. Il est également persuadé que le médecin sera toujours le professionnel de la santé apte à poser les diagnostics. Toutefois, lorsque des troubles mineurs se produisent et

---

<sup>12</sup> *Enjeux et positions*, Ordre des Pharmaciens du Québec  
[[http://pourlemieux.ca/Enjeux+et+positions#Les\\_enjeux](http://pourlemieux.ca/Enjeux+et+positions#Les_enjeux)]

qu'elles sont documentées adéquatement au dossier, il nous semble que le pharmacien pourrait prendre en charge le patient.

Cet acte pose probablement le plus grand dilemme puisque le jugement clinique du pharmacien entre en jeu. Par contre, comme le pharmacien n'est pas formé pour poser le diagnostic d'une maladie quelconque, ce genre d'intervention devra être très bien encadré et balisé.

Prenons pour exemple la Contraception Orale d'Urgence. Depuis quelques années, le pharmacien peut prescrire cette médication. Il doit questionner la dame sur les raisons qu'il l'amène à prendre ce médicament. Suite à son questionnaire et selon un algorithme décisionnel bien élaboré, le pharmacien décide de lui donner ou de la référer à un autre professionnel de santé. Cet exercice effectué par le pharmacien permet aux salles d'attente des hôpitaux de diminuer leur occupation un tant soit peu.

**Recommandation 3:** En ce qui a trait à la résolution de certains problèmes de santé mineurs, l'Association Générale des Étudiants et Étudiantes en Pharmacie de l'Université Laval suggère que la proposition fait par l'Ordre des pharmaciens du Québec soit approuvée par le présent comité. Toutefois, elle propose que cette activité soit examinée en profondeur par un groupe d'experts et que cette activité soit extrêmement bien encadrée.

**Commentaire 3:** Lorsque le patient a déjà reçu un diagnostic pour un trouble de santé mineur (i.e. allergies saisonnières), le pharmacien devrait pouvoir intervenir afin de traiter ce problème. La personne n'aurait pas besoin de patienter des heures dans une clinique ou bien l'urgence d'un hôpital afin de recevoir le même médicament que le pharmacien lui aurait suggéré d'emblée.

**Activité 4 : Demander certains tests de laboratoire pour surveiller notamment, la sécurité de l'utilisation des traitements (ex. fonction rénale)**

Situation 4 a :

Un homme de 45 ans se rend à la pharmacie et vous dit éprouver des douleurs musculaires depuis un certain temps. Vous regardez dans son dossier et vous apercevez un médicament qui pourrait être la cause de cet effet indésirable, l'atorvastatine. Alors, vous recommandez au patient de consulter son médecin le plus tôt possible afin que celui-ci puisse lui faire passer les examens de laboratoire nécessaires.

Explication Situation 4a :

Le pharmacien est le meilleur professionnel pour connaître les effets indésirables et secondaires des médicaments. Au cours de notre formation, nous les apprenons du plus fréquent au plus rare. Alors, il apparaît plus clair pour nous d'identifier certains effets possiblement reliés à la prise régulière d'un médicament. Ces effets peuvent être vérifiés par des analyses de laboratoire. Si nous étions dans le mesure demander ces tests, nous pourrions éviter au patient les démarches et de subir l'attente pour la demande de tests sanguins.

D'une part, le pharmacien accomplit son rôle de surveiller la thérapie médicamenteuse et de l'adhésion au traitement. D'autre part, le médecin gagne du temps (on lui évite la demande d'analyse de laboratoire et l'attente des résultats) et peut poser les actions nécessaires rapidement.

Situation 4b :

Une femme de 32 ans est anémique. Elle doit prendre du fer chaque jour pour que ses réserves de fer soient dans les valeurs normales. Afin de s'assurer que son traitement fonctionne, elle doit faire des prises de sang à tous les 3 mois. Chaque 3 mois, elle doit attendre les résultats de son médecin.

Explication Situation 4b :

Le médecin a effectué le diagnostic de l'anémie ferriprive pour cette patiente et a décidé de débiter un supplément de fer pour vaincre cette maladie. Le rôle du pharmacien débute ici. Le pharmacien doit s'assurer de l'usage optimal du fer chez cette patiente à savoir si les niveaux de fer sont adéquats chez cette patiente et qu'aucune toxicité est en cours. Le pharmacien a la responsabilité de veiller à ce qu'un patient ne prenne pas de médicaments pour rien. Par contre, le pharmacien ne pourra jamais réellement le vérifier.

**Recommandation 4 :** L'Association Générale des Étudiants et Étudiantes en Pharmacie de l'Université Laval propose que soit ajouté à l'exercice de la pharmacie la demande de tests de laboratoire afin de veiller à la bonne utilisation des médicaments. Elle appuie donc la recommandation fait par l'Ordre des Pharmaciens du Québec dans sa campagne *Pour le mieux*.

**Commentaire 4 :** Au cours de notre formation universitaire, nous apprenons que chaque médicament peut modifier les différents paramètres chimiques et biologiques de notre corps. Cela nous permet de vérifier que les médicaments ne sont pas toxiques, mais plutôt très bénéfiques pour l'humain. Nous connaissons les valeurs normales et nous sommes en mesures de savoir quand le patient doit consulter le médecin pour un débalancement ou autre situation problème.

## **5- Administrer certains médicaments afin de montrer comment le faire aux patients (exemple : pompe en inhalation pour l'asthme) ou pour soutenir les objectifs de santé publique**

Situation 5 : Un enfant de 5 ans se fait prescrire deux pompes afin de soulager son asthme. Il se rend à la pharmacie pour récupérer ses pompes. Le pharmacien explique au jeune et à ses parents le fonctionnement des pompes du mieux qu'il peut avec les démonstrateurs et un mannequin. Les parents retournent à la maison et ils essaient du mieux qu'ils peuvent de montrer à leur enfant comment faire.

Explication Situation 5 : Dans la majorité des cas, il est difficile pour le pharmacien d'enseigner la technique d'administration des pompes. De plus, comment peut-il savoir si le patient est apte à administrer correctement son médicament ? Dans cette situation, le pharmacien ne peut accomplir son rôle adéquatement. De plus, il est très difficile pour le patient de comprendre le fonctionnement des pompes. Les gens gaspillent leur médicament en ne les utilisant pas de la bonne façon. Le pharmacien est, selon nous, le professionnel le plus accessible pour enseigner à ses patients la bonne méthode d'administration. De plus, il est facile pour les patients de revenir voir le pharmacien s'ils ont des doutes ou des problèmes avec leur médication. Il est important d'ajouter que les étudiants en pharmacie reçoivent une formation détaillée sur chacune des différentes sortes de pompes.

**Recommandation 5:** L'Association Générale des Étudiants et Étudiantes en Pharmacie de l'Université Laval appuie la recommandation faite par l'Ordre des Pharmaciens du Québec dans sa campagne *Pour le mieux* en ce qui attrait à l'administration de médicaments par les pharmaciens à titre de démonstrations seulement.

**Commentaire 5:** Il est plus facile de valider la prise efficace d'un médicament sous forme inhalateur/pompe/applicateur lorsque nous pouvons montrer la bonne façon de le faire aux patients. La plupart des personnes comprennent davantage lorsqu'ils peuvent essayer par eux-mêmes. Le métier de pharmacien est également un métier d'enseignement. Il est plus facile d'enseigner avec à l'aide d'exemples.

## **Conclusion**

À la lumière de ce qui précède, les pharmaciens sont tout à fait en mesure d'aider le système de santé de québécois. D'une part, les pharmaciens sont sélectionnés parmi plusieurs candidats selon des critères précis déterminant l'aptitude à devenir un bon pharmacien. Être admis en pharmacie est une étape très difficile à franchir et les statistiques nous le prouvent. La formation que nous recevons, en tant qu'étudiants en pharmacie, est très complète. Plusieurs aspects de notre formation tels que l'application des soins pharmaceutiques ne sont pas utilisés à leur plein potentiel dans la pratique de notre futur métier. En effet, nous estimons que plusieurs de nos compétences acquises lors de notre formation universitaire ne sont pas mises à profit pour le bien des patients du Québec. Cela va en lien direct avec la campagne *Pour le Mieux* de l'Ordre des Pharmaciens du Québec. De plus, le rôle du pharmacien, l'expert en médicaments, s'élargit pour la plupart des provinces canadiennes. Il est temps pour le gouvernement québécois de prendre des mesures draconiennes afin de diminuer la pression sur le système de santé en libérant certaines tâches aux infirmiers et aux médecins et mettant à profit le savoir des pharmaciens. Il ne s'agit pas de remplacer nos collègues médecins ou infirmiers, il s'agit de s'entraider dans un même but, c'est-à-dire augmenter la qualité de vie des citoyens québécois. Croire aux compétences des pharmaciens, c'est améliorer la qualité de soins prodigués aux patients québécois et libérer le système de santé d'un fardeau présentement insoutenable.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Admission à la session d'automne 2011, Bureau du registraire Université Laval, Site Internet [<http://www.reg.ulaval.ca/webdav/site/reg/shared/PDF/ProgCont/TableEtalons.pdf>] (Consulté le 4 août 2011)
2. Admission au Doctorat en Pharmacie 2011-2012, Faculté de Pharmacie Université Laval, Site Internet [<http://www.pha.ulaval.ca/sgc/pid/17265>] (Consulté le 1 août 2011)
3. Admission en science de la santé, Université Laval, Site Internet [<http://www.admissionsante.ulaval.ca/>] (Consulté le 4 août 2011)
4. *Baccalauréat en pharmacie (B. Pharm)*, Université Laval, Site Internet [[https://capsuleweb.ulaval.ca/pls/etprod7/y\\_bwckprog.p\\_afficher\\_fiche?p\\_session=200909&p\\_code\\_prog=B-PHA&p\\_code\\_majr=PHA&p\\_code\\_camp=](https://capsuleweb.ulaval.ca/pls/etprod7/y_bwckprog.p_afficher_fiche?p_session=200909&p_code_prog=B-PHA&p_code_majr=PHA&p_code_camp=)] (Consulté le 2 août 2011)
5. *Définitions des cinq compétences du PharmD*, Faculté de pharmacie, Site Internet [<http://www.pha.ulaval.ca/webdav/site/pha/shared/formation/presentationpharmd/La%20définition%20de%20compétence.pdf>] (Consulté le 2 août 2011)
6. *Enjeux et positions*, Ordre des Pharmaciens du Québec [[http://pourlemieux.ca/Enjeux+et+positions#Les\\_enjeux](http://pourlemieux.ca/Enjeux+et+positions#Les_enjeux)] (Consulté le 2 août 2011)
7. Futur Étudiant, Bureau du Registraire Université Laval, Site Internet [<http://www.reg.ulaval.ca/sgc/Futur/CRLNv#valeur>] (Consulté le 4 août 2011)
8. Guide d'admission 2011-2012, Université de Montréal, Site Internet [<http://www.etudes.umontreal.ca/publications/guideAdmission/2011-2012/Section10.pdf>] (Consulté le 4 août 2011)
9. *Health and Wellness*, Annual Report 2007-2008, Gouvernement de l'Alberta, Site Internet [<http://www.health.alberta.ca/documents/Annual-Report-08-Section-1.pdf>] (Consulté le 26 juillet 2011)
10. *Lancement du Programme de Doctorat en pharmacie (Pharm. D)*, Site Internet [<http://www.pha.ulaval.ca/sgc/site/pha/pid/17186>] (Consulté le 1<sup>er</sup> août 2011)
11. *Profils de recherche - Une prescription pour l'avenir*, Institut de recherche en santé du Canada, Site Internet [<http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/43751.html>] (Consulté le 27 juillet 2011)
12. *Renseignement détaillé du cours Soins Pharmaceutiques I*, Université Laval, Site Internet [[https://capsuleweb.ulaval.ca/pls/etprod7/bwckctlg.p\\_disp\\_course\\_detail?cat\\_term\\_in=201109&subj\\_code\\_in=PHA&crse\\_num\\_in=3501](https://capsuleweb.ulaval.ca/pls/etprod7/bwckctlg.p_disp_course_detail?cat_term_in=201109&subj_code_in=PHA&crse_num_in=3501)] (Consulté le 2 août 2011)
13. *Solutions en pharmacie* [<http://www.solutionsenpharmacie.ca/blog/articles/lapresseavril2011.pdf>] (Consulté le 27 juillet 2011)
14. *UNIVERSITY DEGREE PROGRAMS IN PHARMACY*, The Canadian Council for Accreditation of Pharmacy Programs, Site Internet [[http://www.ccapp-accredit.ca/accredited\\_programs/degree/](http://www.ccapp-accredit.ca/accredited_programs/degree/)] (Consulté le 1 août 2011)

*Mémoire de l'Association générale des étudiants et étudiantes en pharmacie  
(Université Laval)*

15. *What is pharmacist prescribing?*, Alberta College of Pharmacists, Site Internet  
[<https://pharmacists.ab.ca/nPublic/PharmacistPrescribing.aspx>] (Consulté le 26 juillet  
2011)

## ANNEXES

### Annexe I

Exigences d'obtention du diplôme

Total exigé : 128 crédits

Équivalence maximum : 64 crédits

#### Activités de formation communes

Pharmacie

(125 crédits) COURS

CRÉDITS

\*\*\*\* VOIR PAGE 35 \*\*\*\*

2. 6 crédits parmi :

ANT-2300, CSO-1100, CSO-1306, ECN-1100, GPL-1005, IFT-1900, MED-1101, MNG-1000, MNG-1900, PSY-1004, PSY-1103, SCR-2200, SIN-1005

3. 6 crédits parmi :

AGC-1900, ANL-2020, GLG-1000, GLG-1006, KIN-1006, MED-1100, NUT-1004, PHY-1902, PHY-1905, PSA-1000, PSA-2001, SAN-1000, SAN-2300, STA-1000

ou parmi les disciplines suivantes :

ADS, ANT, ASR, CIN, CNS, CSO, CTB, COM, DRT, EAN, ECN, EPS, GGR, GUI, HST, MNG, MQT, MRK, MUS, PHI, POL, PST, PSY, RLT, SCR, SOC, SVS, THL, TH

#### Autres activités

Autres exigences

(3 crédits)

1. 3 crédits

Réussir le cours ANL-3010 Advanced English I. L'étudiant qui démontre qu'il a acquis ce niveau lors du test administré par l'École de langues peut choisir un cours d'anglais de niveau supérieur ou d'une autre langue moderne.

<u>BCX-1900</u>	Biochimie Mémoire de l'Association générale des étudiants et étudiantes en pharmacie (Université Laval)	3,0
<u>BIO-1900</u>	Biologie cellulaire	3,0
<u>PHA-3501</u>	Soins pharmaceutiques I	3,0
<u>HTL-1900</u>	Histologie générale	2,0
<u>PHA-3502</u>	Soins pharmaceutiques II	3,0
<u>PHA-1500</u>	Introduction à la pharmacie	2,0
<u>PHA-3503</u>	Soins pharmaceutiques III	3,0
<u>PHA-1501</u>	Sciences pharmaceutiques I	4,0
<u>PHA-3504</u>	Médicaments en vente libre	3,0
<u>PHA-1502</u>	Physiopathologie I	3,0
<u>PHA-2513</u>	Thérapie parentérale	3,0
<u>DRT-1900</u>	Le pharmacien et la loi	2,0
<u>PHA-3505</u>	Soins pharmaceutiques IV	3,0
<u>MCB-1900</u>	Immunologie médicale	1,0
<u>PHA-3506</u>	Soins pharmaceutiques V	3,0
<u>MCB-1901</u>	Microbiologie médicale	2,0
<u>PHA-3507</u>	Soins pharmaceutiques VI	3,0
<u>PHA-1503</u>	Pharmacologie et toxicologie I (Principes de base)	2,0
<u>PHA-3508</u>	Préparation à la session clinique	1,0
<u>PHA-2501</u>	Sciences pharmaceutiques II	4,0
<u>PHA-3509</u>	Le pharmacien et la communication	2,0
<u>PHA-2502</u>	Physiopathologie II	3,0
<u>PHA-3510</u>	Session clinique en pharmacie : stage 1	3,0
<u>PHA-2500</u>	Médicaments, pharmacie et société	3,0
<u>PHA-3511</u>	Session clinique en pharmacie : stage 2	3,0
<u>PHA-2503</u>	Pharmacoépidémiologie	3,0
<u>PHA-3512</u>	Session clinique en pharmacie : stage 3	3,0
<u>PHA-2504</u>	Chimie pharmaceutique I	3,0
<u>PHA-3513</u>	Session clinique en pharmacie : stage 4	3,0
<u>PHA-2505</u>	Pharmacologie et toxicologie II	3,0
<u>PHA-3514</u>	Pharmacovigilance / activités de communication	2,0
<u>PHA-2506</u>	Physiopathologie III	3,0
<u>PHA-2507</u>	Pharmacocinétique appliquée	2,0
<u>FIS-2000, FIS-2001, FIS-4002, MED-1104, NUT-2011, PHA-1550, PHA-1555, PHA-1560, PHA-2551, PHA-2508, PHA-2558, PHA-2700, PHA-2701, PHA-3550, PHC-1903, SAC-1001</u>	Pharmacologie IV	1,0
<u>PHA-2509</u>	Chimie pharmaceutique II	3,0
2.	6 crédits par	
<u>PHA-2510</u>	Pharmacologie et toxicologie III	3,0
3.	6 crédits parmi :	
<u>AGG-1900, ANL-2020, GLC-1000, GLC-1006, KIN-1006, MED-1100, NUT-1004, PHY-1902, PHY-1905, PSA-1000, PSA-2001, SAN-1000, SAN-2300, STA-1000</u>	Pharmacie, éthique et bioéthique	2,0
<u>PHA-2512</u>	Initiation à la gestion en pharmacie	2,0
<u>ADS, ANT, ASR, CIN, CNS, CSO, CTB, COM, DRT, EAN, ECN, EPS, GGR, GUI, HST, MNG, MQT, MRK, MUS, PHH, POL, PST, PSY, RLT, SCR, SOC, SVS, THL, THT</u>	Consultation pharmaceutique	2,0
<u>PHA-3500</u>		

**Annexe II**

	Alberta	C-B	Sask.	Manit.	Ont.	N-B	N-É	IPE	TNL
<b>Renouveler une ordonnance</b>	Oui	Oui	Oui-C	Oui	Oui*	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Adapter une ordonnance</b>	Oui	Oui	Oui-C	Oui*	Oui*	Oui	Oui	Oui*	Oui
<b>Problèmes de santé simples</b>	Oui**	Non	Oui	Oui*	Oui*	Oui-C	Oui	Oui*	Non
<b>Demander des tests de laboratoire</b>	Oui	Non***	Non***	Oui*	Oui*	Oui	Oui	Non***	Oui
<b>Administrer des médicaments</b>	Oui	Oui	Non	Oui*	Oui-E	Oui	Oui*	Non***	Oui-E

**Source :** Association des pharmaciens du Canada, janvier 2011

**Légende :**

\* Activité prévue, règlement non adopté

\*\* Pratique avancée

\*\*\* En discussion

C : activité en collaboration

E : restriction aux activités d'enseignement ou de démonstration